



COMMUNE DE BOULT SUR SUIPPE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 OCTOBRE 2016

Séance ouverte à 20 h 30

Etaient présents : tous les conseillers à l'exception de :

- Madame FILLION présente par pouvoir donné à Monsieur DELVILLE
- Monsieur PREVOTEAUX présent par pouvoir donné à Madame MOURLON
- Madame SAUPIQUE présente par pouvoir donné à Monsieur KLUBA
- Monsieur SKOURATKO présent par pouvoir donné à Monsieur MINTOFF

Mesdames BRUNHOSO et TELLIER, absentes.

Secrétaire de séance : Monsieur KLUBA

Le conseil adopte le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations.

Délib n° 2016-40 Point sur les travaux 2016 et suite à donner aux deux marchés publics

Monsieur le Maire rappelle que deux marchés publics sont en cours. Le premier concerne la construction des ateliers municipaux et du poste de premier secours et le second est relatif à la couverture de l'ancienne cour de l'école primaire et l'aménagement de nouveaux sanitaires.

Les propositions faites par les entreprises dépassent largement les sommes budgétées, aussi, il convient de décider de la réalisation ou non desdits travaux.

Il présente les plans des deux projets ainsi que les coûts des travaux :

	HT	TTC
Ateliers municipaux et poste de premier secours :	229 215.37	
Plomberie :	3 606.31	
Electricité :	36 478.32	
Total marché	269 300.00	323 160.00
Si on enlève le poste de premier secours	- 30 497.94	-36 597.53
Total sans poste 1 ^{er} secours	238 802.06	286 562.47
Couverture cour école + WC	145 000.00	174 000.00
Frais divers étude sol, diagnostic sécurité, amiante	10 000.00	12 000.00
Total marché	155 000.00	186 000.00
Total des deux marchés sans poste 1^{er} secours	393 802.06	472 562.47
Subventions à percevoir ≈ (32 000 + 36 000 + 8 000)		76 000.00
DÉPENSE TOTALE POUR LA COMMUNE		396 562.4

La somme qui a été budgétée pour ces deux projets est d'un montant de 350 000 €.

Afin de diminuer les frais d'investissement, Monsieur le Maire propose d'enlever la construction du poste de 1^{er} secours, prévu à côté des ateliers municipaux.

Il rappelle que ces deux projets ont pour objectif d'arrêter la location du local du marché gourmand et de réduire les frais de fonctionnement futurs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 12 voix pour, 4 contre et 1 abstention, donne son accord pour que les travaux soient réalisés, sans le poste de 1^{er} secours et autorise donc le Maire à conclure les marchés et à signer les documents nécessaires à leurs réalisations.

Madame LECLERE précise qu'elle a voté contre car elle estime que le projet n'est pas judicieux puisque cette dépense représente à elle seule la moitié du budget communal.

Monsieur PETERMANN lui répond que c'est certainement plus judicieux que d'acheter un terrain à 310 000 € à trois jours des élections municipales.

**Informations
diverses**

- ⇒ Regroupement de la CCVS avec le « Grand Reims » :
- Monsieur le Maire fait un petit point sur la commission de répartition des charges transférées à laquelle il participe.
Aujourd'hui, la commune de Boulton-sur-Suippe consacre 15 798 € aux dépenses de voiries (coût moyen annuel). Dans le cadre de la nouvelle communauté de communes, notre commune devra verser 73 805 € par an pour les dépenses de voiries.
Il explique que c'est la raison pour laquelle il n'est pas favorable au transfert de la compétence voirie car cela va entraîner une augmentation de nos coûts de fonctionnement puisque cette somme s'ajoutera au 159 131 €, somme actuellement versée tous les ans à la CCVS au titre de l'attribution de compensation.

La séance est levée à 22 heures 20.

